

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le

23 JUN 2014

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : 384/14

Nos réf. : 2014-001068

Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 65 34 – Fax : 04 67 15 68 12

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet du Gard

Direction Départementale des Territoires et de la  
Mer du Gard

89, rue Wéber - CS52002  
30907 NIMES cedex 2

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet de Centrale solaire au sol "descente de Sicard" sur la commune de Beaucaire déposé par CS  
Les Mellettes - Quadran.**

Par courrier reçu le **22/04/2014**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier Centrale solaire au sol "descente de Sicard" sur la commune de Beaucaire déposé par CS Les Mellettes - Quadran.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

**Frédéric DENTAND**